

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juin 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guiraud, M. Duprey, Mme Maroun, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Ségura, Mme Lagarde



Délibération n° 06-05 du 8 juin 2023

APPEL À PROJETS FSE DU GIP ACADÉMIQUE DE CRÉTEIL POUR LE DISPOSITIF « PRÉLUDES » (PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN SEINE-SAINT-DENIS) – CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021, portant dispositions communes relatives au Fonds européen du développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration, au Fonds pour la sécurité intérieure, et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,

Vu le règlement (UE) n° 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n°1296/2013,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Programme National FSE provisoire du 17 mars 2022,

Vu le Programme régional des Fonds Européens Structurels d'Investissement de la région Ile-de-France,

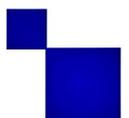
Vu l'appel à projets du GIP académique de Créteil,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- SOLLICITE une subvention prévisionnelle du FSE de 503 552 euros, pour un coût total éligible de 1 258 880 euros, auprès du GIP académique de Créteil pour le dispositif PréLuDes ;

- APPROUVE le plan de financement ci-annexé ;



- APPROUVE l'accord de partenariat avec les communes d'Aubervilliers, Dugny, Gagny, Les Lilas, Livry-Gargan, Rosny-sous-Bois, Stains, Villepinte, Saint-Denis, Pantin, Saint-Ouen, l'Association pour la Formation, la Prévention et l'Accès au Droit (AFPAD), l'Association Accueils, Préventions, Cultures : Intercommunautaire et Solidaire (APCIS) et l'association Passerelle pour l'Intégration et l'Insertion (P2I) dans le cadre de l'opération collaborative PréLuDes, dont le projet est ci-annexé ;

- AUTORISE M. le Président du conseil départemental de signer tous documents relatifs à cette affaire au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.